

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur du produit : **DÉTECTEUR DE FUITES MASTERS**

Code(s) du produit : LD059; LD20L; LD227; LD4L; LD500

Usage du produit : DÉTECTEUR DE FUITES

Famille chimique : Mélange.

Nom et adresse du fournisseur/distributeur:

**G.F. Thompson Company Ltd.**

Nom et adresse du fabricant:

Consulter le fournisseur

620 Steven Court  
Newmarket, ON, Canada  
L3Y 6Z2

No de téléphone d'information

: (905) 898-2557 (lundi au vendredi, 7:30 am - 5:00 pm, Heure de l'Est américaine)

No. de téléphone en cas d'urgence

: (905) 252-6219 or (416) 786-4336

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification** : Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Classification pour SIMDUT: Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques)

OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200). Classification dangereuse:  
Danger aigu pour la santé

**Aperçu des urgences**

: Liquide clair. Inodore.  
Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil. Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée. Risque de causer une irritation respiratoire.

### EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :

**Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)**

*Inhalation* : L'inhalation des vapeurs peut causer une irritation respiratoire et nasale.

*Peau* : Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée.

*Yeux* : Risque de causer une irritation de modérée à grave.

*Ingestion* : L'ingestion risque d'irriter le tube digestif et de causer la nausée, le vomissement et la diarrhée.

**Effets nocifs chroniques éventuels**

: Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. L'ingestion excessive de ce produit peut causer des effets sur les reins.

**Statut de cancérigène**

: Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

**Autres dangers importants**

: Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

**Effets potentiels sur l'environnement**

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
Propylène glycol	57-55-6	40.00 - 60.00
Phosphate de potassium dibasique	7758-11-4	1.00 - 3.00
Alcools riches en C13, éthoxylés branchés C11-C14	78330-21-9	0.10 - 1.00

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- Contact avec la peau** : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau courante pendant au moins de 5 à 10 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
- Ingestion** : Ne PAS faire vomir. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité**

- : Ininflammable en conditions de manutention normales. Cependant, risque de s'enflammer si exposé à la chaleur extrême et aux flammes.

**Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)**

- : Liquide combustible Classe III B.

**Propriétés comburantes**

- : Non connu.

**Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques**

- : Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.

**Moyen d'extinction approprié**

- : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruine ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

**Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies**

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

**Produits de combustion dangereux**

- : Oxydes de carbone ;oxydes d'azote and oxydes de phosphore .

**Évaluation NFPA**

- 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie  
: Santé: 2 Incendie: 1 Instabilité: 0 Autres dangers: aucun

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles**

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Porter un équipement de protection adéquat. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

**Nettoyage des déversements**

- : Ventiler le secteur du déversement. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

**Matières interdites** : Aucun à notre connaissance.

**Méthodes spéciales d'intervention antidéversement**

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapport exigé.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manutention sécuritaire** : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Exigences en matière d'entreposage**

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient.

**Substances incompatibles** : Agents oxydants forts, acides et bases.

**Matériaux d'emballage spéciaux**

- : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

**SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Limites d'exposition

Ingrédients	ACGIH TLV		OSHA PEL	
	TWA	STEL	PEL	STEL
Propylène glycol	*10 mg/m <sup>3</sup>	P/D	P/D	P/D
Phosphate de potassium dibasique	P/D	P/D	P/D	P/D
Alcools riches en C13, éthoxylés branchés C11-C14	P/D	P/D	P/D	P/D

\*Note: La limite TLV d'ACGIH énumérée ci-dessus pour le propylène glycol est la limite WEEL d'AIHA.

**Ventilation et mesures d'ingénierie**

- : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

**Protection respiratoire**

- : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

**Protection de la peau**

- : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Advice should be sought from glove suppliers.

**Protection des yeux/du visage**

- : Lunettes à coques antiéclaboussures recommandées quand il y a un risque potentiel d'éclaboussures.

**Autre équipement de protection**

- : Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

**Considérations générales d'hygiène**

: Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique	: liquide	Apparence	: Liquide clair.
Odeur	: Inodore.	Seuil olfactif	: P/D
pH	: P/D	Densité relative	: P/D
Point d'ébullition	: P/D	Coefficient de répartition eau/huile	: P/D
Point de fusion/de gel	: P/D	Solubilité dans l'eau	: soluble
Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)	: P/D	Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)	: P/D
Densité de vapeur (Air = 1)	: P/D	Matières volatiles (% en poids)	: 49%
Composés organiques volatils (COV)	: 499.6 g/l	Température d'auto-inflammation	: P/D
Point d'éclair	: P/D	Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)	: P/D
Point d'éclair, méthode	: P/D	Retour de flamme observé	: S/O
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)	: P/D		
Distance de projection de la flamme	: S/O		
Viscosité	: P/D		
Pression absolue du récipient	: S/O		

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Stabilité/Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.

**Polymérisation dangereuse** : Ne se produira pas.

**Conditions à éviter** : Éviter la chaleur excessive, les étincelles et les flammes nues. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.

**Substances à éviter et incompatibilité** : Agents oxydants forts, acides et bases.

**Produits de décomposition dangereux** : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

- Organes cibles** : Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.
- Voies d'exposition** : *Inhalation*: OUI *Absorption cutanée*: NON *Peau & Yeux*: OUI *Ingestion*: OUI
- Données toxicologiques** : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, uniquement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

<u>Composants</u>	<u>CL<sub>50</sub>(4hr)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL<sub>50</sub></u>	
		<u>(Orale, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Propylène glycol	P/D	21800 mg/kg	20800 mg/kg
Phosphate de potassium dibasique	P/D	P/D	P/D
Alcools riches en C13, éthoxylés branchés C11-C14	P/D	P/D	P/D

- Statut de cancérogène** : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.
- Effets sur la reproduction** : N'est pas sensé avoir des effets sur la reproduction.
- Tératogénicité** : N'est pas sensé être un tératogène.
- Mutagénicité** : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.
- Épidémiologie** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.
- Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.
- Substances synergiques** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.
- Propriétés irritantes du produit** : Irritant modéré à grave pour l'oeil. Irritant pour la peau faible à modéré.
- Autres dangers importants** : Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer une irritation, le dégraissage ou la dermatite (éruption). L'ingestion excessive de ce produit peut causer des effets sur les reins.
- : Maladies de la peau, trouble respiratoire, maladie des reins ou du système nerveux déjà existants.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

- Écotoxicité** : Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

**Ecotoxicity data:**

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les poissons</u>		
		<u>CL<sub>50</sub> / 96h</u>	<u>NOEL / 21 jour</u>	<u>Facteur M</u>
Propylène glycol	57-55-6	> 18,000 mg/L	P/D	S/O
Phosphate de potassium dibasique	7758-11-4	> 100 mg/L (Japanese rice fish)	P/D	S/O
Alcools riches en C13, éthoxylés branchés C11-C14	78330-21-9	P/D	P/D	S/O

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les daphnias</u>		
		<u>CE<sub>50</sub> / 48h</u>	<u>NOEL / 21 jours</u>	<u>Facteur M</u>
Propylène glycol	57-55-6	> 18,000 mg/L	P/D	S/O
Phosphate de potassium dibasique	7758-11-4	118.9 mg/L (Puce d'eau)	P/D	S/O
Alcools riches en C13, éthoxylés branchés C11-C14	78330-21-9	P/D	P/D	S/O



Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Propylène glycol	57-55-6	> 18,000 mg/L/72hr	P/D	S/O
Phosphate de potassium dibasique	7758-11-4	60 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	S/O
Alcools riches en C13, éthoxylés branchés C11-C14	78330-21-9	P/D	P/D	S/O

- Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Persistance** : Glycol de propylène est considéré comme étant biodégradable.
- Potentiel de bioaccumulation** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Effets nocifs divers sur l'environnement** : Aucun à notre connaissance.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

- Manipulation en vue de l'élimination** : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.
- Méthodes d'élimination** : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique. Contactez votre l'agence de l'environnement locale, de l'état ou fédérale pour les règles spécifiques.
- RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)** : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	aucun	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Canada (TMD)	Aucun(e).				
Renseignements supplémentaires					
Les États-Unis (DOT)	aucun	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).				
Renseignements supplémentaires					

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Renseignement fédéral É.-U :**

Components listed below are present on the following U.S. Federal chemical lists:

Composants	No CAS	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Propylène glycol	57-55-6	Oui	P/D	P/D	Non	S/O
Phosphate de potassium dibasique	7758-11-4	oui	P/D	P/D	non	S/O
Alcools riches en C13, éthoxylés branchés C11-C14	78330-21-9	oui	P/D	P/D	non	S/O

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Danger aigu pour la santé Selon SARA Sections 311 et 312 , EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extrêmement dangereux) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

**Lois É.-U. "State Right to Know":**

The following chemicals are specifically listed by individual States:

Composants	No CAS	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Propylène glycol	57-55-6	Non	P/D	No	No	Oui	Oui	Oui	Oui
Phosphate de potassium dibasique	7758-11-4	Non	P/D	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Alcools riches en C13, éthoxylés branchés C11-C14	78330-21-9	Non	P/D	Non	Non	Non	Non	Non	Non

**Canadian Information:**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FS contient tous les renseignements exigés par le RPC.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Classification SIMD** \* - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie  
Santé : 2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0


**Légende**

- ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- AIHA: American Industrial Hygiene Association
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- DOT: Department of Transportation
- EPA: Environmental Protection Agency
- HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- Inh: Inhalation
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- MSHA: Mine Safety and Health Administration
- S/O: Sans objet
- P/D: Pas disponible
- NFPA: National Fire Protection Association
- NOEC: Concentration sans effet observé
- NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health

OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
 RCRA: Resource Conservation and Recovery Act  
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
 SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act  
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
 TCC: Tagliabue Closed Cup  
 TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
 TSCA: Toxic Substance Control Act  
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
 WEEL: Workplace Environmental Exposure Level  
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

**Références**

- : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2013.  
 2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2013.  
 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCIInfoWeb 2013 (Chempendium, HSDB et RTECs).  
 4. Fiches signalétiques du fabricant.  
 5. US EPA Title III List of Lists - version du octobre 2013.  
 6. California Proposition 65 List - version du 29 avril 2013.

<p><b>Préparée pour :</b>                  G.F. Thompson Co. Ltd                  620 Steven Court, Unit 11                  Newmarket, ON, Canada L3Y 6Z2                  Téléphone: (905) 898-2557                  Adresser toutes les requêtes à: G.F. Thompson Co. Ltd</p>	
<p><b>Préparée par :</b>                  ICC Centre de Conformité Inc.  <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	

**DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par G.F. Thompson Co. Ltd et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et G.F. Thompson Co. Ltd n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et G.F. Thompson Co. Ltd.

**FIN DU DOCUMENT**